



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 25/03/2026  
Publié le 25/03/2026  
ID : 057-245700695-20260317-D2026\_43\_SI-AR

## DECISION 2026-43

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances Abeilles Assurances d'un montant de 2337,60 € et correspondant aux frais de remise en état d'une partie de grillage sur le site de la STEP 2 à Hettange-Grande, suite à la chute d'un arbre d'une propriété voisine, le 7 février 2025, qui se décompose ainsi :

- Premier versement de 1870,08 €
- Deuxième versement de 467,52 €

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 mars 2026

Le Président  
Michel PAQUET